Devenir membre et ses avantages

mercredi 1er janvier 2020, par Secrétariat Association Moto-Liberté

Qui peut être membre de l'association

- Les coordonnées de l'association
- Son organisation avec l'historique et la bilan social des années écoulées.

Il existe deux sortes de membres dans l'association.

- Les **membres adhérents** le sont automatiquement dès qu'il y a signature d'un abandon de recours pour un stage de perfectionnement ou un entraînement.
- Les **membres effectifs** sont les personnes qui ont payé une cotisation. Le payement de la cotisation donne droit de décision lors des Assemblées Générales de l'association sur le principe **une personne = une voix**

Les membres (adhérents ou effectifs) ont droit à des avantages en nature à tarif préférentiel via l'association (crash-bar, T-shirt, …).

Le prix de la cotisation d'un membre effectif

120€ pour l'année civile en cours. (Cent vingt Euros)

Les avantages d'être membre effectif

- Obtenir une carte de membre de l'association.
- Devenir membre de la Fédération Belge de Moto-Gymkhana (FBMG) avec comme avantage :
  - Accès aux dimanches après-midi d'entraînement
  - Priorité aux inscriptions pour les compétitions de Moto-Gymkhana
  - Accès aux stages organiser par le FBMG
- Réduction sur (présentation de la carte de membre) :
  - Moto-House : 25€ de réduction lors de la première tranche d'achat de 100€.
  - TechnoMoto : 10% sur les pneus Dunlop.

Les devoirs d'un membre

- Respecter les consignes et le règlement en vigueur lors des événements.
- Garder et maintenir la bonne humeur et la bonne ambiance lors des rencontres.
- Donner du temps bénévole pour des aides lors des événements auxquels participe l'association (Démonstrations, compétitions, Stages, …).

Devenir membre effectif

Pour devenir membre effectif, il faut

- Remplir le formulaire de demande d'adhésion ce-dessous (même si vous êtes déjà membre, ça

permet à l’asbl de vérifier toutes les données).
- Payer le montant de la cotisation sur le compte de l’association : BE76 0689 0972 1395

La cotisation est valable jusqu’au 31 décembre de l’année en cours.

La demande pour devenir membre effectif est soumise au Conseil d’Administration qui l’acceptera ou non, selon les règles inscrites dans les statuts de l’asbl
Si vous avez déjà utilisé le formulaire lors d’une inscription une année précédente, payé simplement votre cotisation pour renouveler votre adhésion. Prévenez si changement de mail, téléphone ou adresse.

Prénom (obligatoire)
Nom (obligatoire)
Adresse postale + N° (obligatoire)
Code postale (obligatoire)
Localité (obligatoire)
Pays (obligatoire) Belgique
Date de naissance (obligatoire)

Saisir une date au format jj/mm/aaaa.

Adresse courrielle (obligatoire)

Saisir une adresse email au format vous@fournisseur.fr

Téléphone (obligatoire)
Permis valides (obligatoire)
☐ A1
☐ A2
☐ A
☐ B
☐ BE
☐ C
☐ CE
☐ D

Valider